

**Procès-verbal**  
**du Conseil Municipal**

**Séance du 14 septembre 2023**

L'an deux mille vingt-trois et le 14 septembre à vingt heures, le conseil municipal de la commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie, salle du Conseil municipal sous la présidence de Monsieur Maxime HUG, Maire.

**Présents** : Mmes CAYROL Laure – CAYROL Maëlys – DARDENNES Agnès - DOUMENC Sophie – MM CAYROL Florent - DELFAUD Alexandre - HUG Maxime - GERARD Philippe – LATAPIE Jérémy – NAJM Ghassan

**Absent(e)s**: MERCIER Martine – NEVEUX Jean-Michel et THAMIE Sylvie

**Absent(e)s représenté(e)s** : Néant

Madame CAYROL Maëlys a été élue secrétaire

**Validation des procès-verbaux du 16 mai 2023 et du 07 août 2023**

Les procès-verbaux des 16 mai 2023 et du 7 août 2023 sont validés à l'unanimité.

**Adhésion CFU (Compte Financier Unique) - Candidature**

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que [L'article 242 de la loi de finances pour 2019](#) modifié par l'article 137 de la loi de finances pour 2021 permet à des collectivités **d'expérimenter un compte financier unique (CFU)**, pour une durée maximale de trois exercices budgétaires.

Le CFU a vocation à devenir, **à partir de 2024, la nouvelle présentation des comptes locaux** pour les élus et les citoyens, si le législateur en décide ainsi. Sa mise en place vise plusieurs objectifs :

- favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière ;
- améliorer la qualité des comptes ;
- simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable, sans remettre en cause leurs prérogatives respectives.

En mettant davantage en exergue les données comptables à côté des données budgétaires, le CFU permettra de mieux éclairer les assemblées délibérantes et pourra ainsi contribuer à enrichir le débat démocratique sur les finances locales.

À terme, le CFU et le rapport sur le CFU composant un bloc cohérent participeront avec les données ouvertes ("open data") à moderniser l'information financière.

La candidature de la mairie a été retenue et il convient de signer une convention.

*Vote à l'unanimité des présents*

**Décision modificative N°1 - Budget Hameau de Lavalade – Crédits manquants – Intérêts d'emprunt**

M. le Maire informe que sur le budget Hameau de Lavalade, une échéance d'intérêts de 2022 a été comptabilisé sur l'exercice 2023 mais qu'elle n'a pas été prévu sur le budget 2023. De plus le prêt N° 70010156979 est à taux variable ce qui a modifié les échéances des intérêts.

Il convient donc de prendre une décision modificative pour ouvrir les crédits.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, décide de procéder au vote des crédits supplémentaires suivants, sur le budget « Hameau de Lavalade » de l'exercice 2023 :

### **COMPTES DEPENSES**

<b>Imputation</b>	<b>Nature</b>	<b>Ouvert</b>	<b>Réduit</b>
66 / 66111	Intérêts réglés à l'échéance	1 010,00	
043 / 608	Frais accessoires sur terrains en cours d'aménagement 2	1 010,00	
040 / 3555 / OPFI	Terrains aménagés	1 010,00	
	<b>Total</b>	3 030,00	0,00

### **COMPTES RECETTES**

<b>Imputation</b>	<b>Nature</b>	<b>Ouvert</b>	<b>Réduit</b>
043 / 796	Transferts de charges financières	1 010,00	
16 / 1641 / OPNI	Emprunts en euros	1 010,00	
042 / 71355	Variation des stocks de terrains aménagés	1 010,00	
	<b>Total</b>	3 030,00	0,00

### **Ecole – Choix du nom de l'Ecole**

Monsieur le Maire rappelle les précédentes discussions quant au souhait de donner un nom à l'école d'Assier. Pour mémoire, un audit avait été réalisé auprès des enfants et des enseignants.

Agnès DARDENNES, en charge de récolter les votes, a procédé au dépouillement et fait lecture des propositions.

Après discussion, « Ecole Publique Bilingue de la Salamandre » avec traduction en occitan est retenu.

En effet, cette proposition rappelle l'histoire d'Assier et l'ensemble du conseil est très favorable à une traduction en occitan afin de valoriser l'enseignement occitan réalisé dans notre école, qui représente cette rentrée, plus de la moitié des enfants.

Il est ainsi prévu d'apposer sur le bâtiment ce nouveau nom dans les deux langues.

*Vote l'unanimité des présents*

### **Maison Médicale – Projet de bail avec la PMI (Protection Maternelle Infantile)**

Monsieur NAJM Ghassan, adjoint délégué en charge de la gestion de la maison médicale, donne l'information de la venue sur la maison médicale des services de la PMI, à raison de 2 fois par mois à compter du mois d'octobre 2023. Leurs venues seraient réalisées le jeudi. Ces services, déjà présents à l'ouverture de la maison médicale en 2009, après arrêts des permanences depuis deux années, ont décidés de planifier à nouveau leurs consultations.

Un local, situés dans la partie récente, est disponible. Celui-ci sera aménagé.

Il convient donc de signer un contrat de location avec le Département. Comme en 2009, seules les charges locatives seront facturées.

Le montant annuel proposé pour une occupation de 2 jours par mois est de 400 €. *Pour rappel, il leur avait été demandé une participation en 2009 de 200 € pour une permanence par mois.*

*Vote à l'unanimité des présents*

### **Maison Médicale – Psychomotricienne – Avenant au bail professionnel**

Monsieur Le Maire fait lecture du courrier de Madame DUBOURG Thaïs, en date du 18 août 2023, psychomotricienne à la maison médicale. Elle informe du souhait de d'augmenter son temps d'occupation à compter du mois de septembre 2023.

Son temps d'activité passera à 3 jours au lieu de 2, à savoir les mardis, mercredis et les jeudis.

Il convient donc de rédiger un avenant qui modifiera le temps d'occupation et le montant du loyer et des charges locatives.

L'utilisation du taux mis en place précédemment pour les locaux de la maison de santé est donc faite et permet de définir le loyer.

Le montant mensuel du loyer sera de 196.43€ et le montant mensuel des charges locatives de 36€, et ce à compter du 1er septembre 2023,

*Vote à l'unanimité des présents*

### **Autorisation de stationnement des taxis**

Considérant que la commune a été sollicité afin de réglementer la circulation et le stationnement des taxis dans la commune,

M. le Maire informe qu'une personne, chauffeur de taxi, est déjà inscrite sur le registre de la mairie, il propose de prendre une délibération portant sur le nombre d'autorisation de stationnement pour taxi sur la commune.

Le nombre proposé est de deux. Celui-ci pourra être modifié, si besoin, par délibération. Il est précisé qu'il n'y aura pas de lieu de stationnement matérialisé.

*Vote à l'unanimité des présents*

### **Rachat de l'EHPAD**

Monsieur Le Maire expose à l'assemblée que la signature, initialement prévue le mardi 12 septembre 2023 avec Lot Habitat n'a pas pu être tenue.

En effet, après lecture de la délibération prise en novembre 2022, il a été relevé une erreur et il convient de prendre à nouveau une nouvelle délibération.

Monsieur Le Maire précise qu'un entretien téléphonique sera pris avec le Président de Lot Habitat avant toute rédaction.

### **Travaux Mairie**

Monsieur HUG informe de la demande de devis en cours afin de réaliser des travaux à la mairie.

En effet, pour des raisons de confidentialité d'une part et également d'économie d'énergie, il a été demandé un devis afin de fermer le haut des escaliers montant à la salle du conseil municipal.

N'ayant pas reçu de devis, ce point sera discuté lors d'une prochaine séance.

### **Révision des tarifs communaux – Salles et chambres au-dessus de la mairie**

Monsieur Le Maire informe l'assemblée de la tenue de la réunion de la **Commission Artisanat, Commerces, Services Publics et Locations** le 12 septembre 2023 afin de travailler sur les tarifs communaux, et notamment sur ceux des salles communales et des chambres au-dessus de la mairie. Il rappelle que ces tarifs n'ont pas été revus depuis 2014.

Il demande à Alexandre DELFAUD, Président de la commission de faire un compte-rendu de la réunion. Après avoir établi le constat du coût de l'énergie en constante augmentation sur les salles, il a été proposé à l'unanimité une augmentation de 30% sur l'ensemble des tarifs.

Un tarif week-end pour les salles a été également retenu (du samedi 10h au lundi 10h).

Concernant les chambres au-dessus de la mairie, il est proposé d'établir un tarif été et hiver afin de prendre en compte le chauffage.

Après avoir délibéré, et à l'unanimité des présents, il est décidé de retenir les tarifs suivants – et ce à compter de l'exécution conforme de la présente délibération.

## **SALLE CULTURELLE ET SALLE ASSOCIATIVE**

	<b>SALLE CULTURELLE</b>			<b>SALLE ASSOCIATIVE</b>			<b>FORFAIT W-END 2 SALLES **</b>	
	<i>Activité Gratuite</i>	<i>Activité Payante</i>	<i>Forfait W-end* Gratuit/payant</i>	<i>Activité Gratuite</i>	<i>Activité Payante</i>	<i>Forfait W-end* Gratuit/payant</i>	<i>Activité Gratuite</i>	<i>Activité Payante</i>
Habitant d'Assier	90€	-	145€	50 €	-	80€	250 €	-
Privé extérieur	230€	-	370€	130 €	-	210€	650 €	-
Association d'Assier	40€	50€	64€/80€	20 €	26 €	32€/41€	90 €	130 €
Association extérieure	130€	180€	210€/290€	65 €	104 €	105€/170€	360 €	520 €
Professionnel d'Assier	170€	170€	270€	130 €	130 €	210€	540 €	540 €
Professionnel extérieur	260€	260€	410€	210 €	210 €	340€	870 €	870 €

\* Le forfait week-end débute du samedi 10h au lundi 10h

\*\* Le forfait week-end deux salles débute le vendredi à 15h jusqu'au lundi matin 10h

Pour la période d'hiver (du 1<sup>er</sup> novembre au 30 avril)

Forfait chauffage journalier salle culturelle : 40€ pour les extérieurs et 20€ pour les assierois

Forfait chauffage journalier salle associative : 26€ pour les extérieurs et 13 € pour les assierois

Nettoyage : Forfait de 150 € (salle culturelle) et de 80 € (salle associative) à la demande de l'utilisateur.

Cautions : 600€ pour la salle culturelle (220€ pour le nettoyage et 380 € pour la salle et matériel) et 300 € pour la salle associative (120 pour le nettoyage et 180 € pour la salle et matériel)

Scène : Gratuite aux associations assiéroises avec une caution de 200 €

50 € aux associations extérieures avec caution de 200 € (utilisation sur Assier uniquement)

Une attestation d'assurance de responsabilité civile sera à fournir lors de la remise des clés.

## **CHAMBRES AU-DESSUS DE LA MAIRIE**

<b>CHAMBRES</b>	<b>TARIF HIVER (DE NOVEMBRE A AVRIL)</b>	<b>TARIF ETE (DE MAI A OCTOBRE)</b>
<b>CHAMBRES 1-2-3-5</b> (2 LITS EN 90)	45 €	35 €
<b>CHAMBRE 4</b> (3 LITS EN 90)	<u>55 €</u>	43 €

**Rappel : les draps de sont pas fournis.**

*Vote à l'unanimité des présents*

## Questions diverses

### Chemin de Rajoulet et Sabadel

– Une réunion entre propriétaires a eu lieu afin de discuter du devenir du chemin de Rajoulet et Sabadel. Une proposition de mise en place de panneaux « Interdit sauf Riverains » est évoquée. Un courrier va être envoyé en mairie.

### Maison Marrec

Information sur l'avancement du Centre Social et Culturel REISSA sur le projet.

### Points de collecte – Ordures ménagères

Information sur la réflexion de réduction du nombre de points de collectes sur la commune.

### Absence Agnès DARDENNES

Madame DARDENNES informe le conseil de son absence sur la commune pendant 4 mois. Elle souhaite pouvoir participer en visio aux réunions du conseil municipal. La question va être posée à l'AMF.

### Caf'Causse

Pas d'ouverture du Caf'Causse cette saison. Monsieur Le Maire indique que le projet d'implantation de la yourte est en cours. Un permis précaire devra être déposé. L'avant-projet a été validé avec prescription par Monsieur SICARD, Architecte des Bâtiments de France du Lot.

### Projet Maison Martigoutte

Ce point sera étudié lors d'une prochaine séance du conseil municipal avec la présence de Figeacteurs.

Séance terminée à 21h15